LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRÉNÉES

LA FEUILLE VERTE

n° 245 mai- juin 2016

Desserte de Labège

Communiqué de l'AUTATE
Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs

La desserte en transports en commun de la zone de Labège a été récemment le théâtre de nombreuses propositions qui se sont toutes focalisées sur le métro.

- Desservir Labège en métro est peut-être une solution très efficace, avec une fréquence élevée et une large amplitude horaire, mais celle-ci ne sera pas réalisée avant au moins 8 ans !

- En attendant, **il existe déjà une desserte efficace et rapide** en transports en commun depuis le centre-ville de Toulouse : la ligne de TER Toulouse/Castelnaudary !

Globalement ponctuelle, celle-ci est d'une rapidité incomparable avec une liaison Toulouse Matabiau / Labège Innopole en seulement 10 minutes, avec en plus la possibilité d'emporter son vélo à bord !

Empruntée déjà aujourd'hui par de nombreux salariés, cette liaison souffre d'un défaut majeur : aucun TER ne circule entre 8h15 et 10h15 dans le sens Toulouse -> Labège !

Celles et ceux qui désirent utiliser le train sont donc obligés de partir tôt, excluant de fait de nombreuses personnes qui ne peuvent ou veulent pas partir à ces horaires.

La ligne est pourtant déjà cadencée le soir avec un train toutes les 30 minutes entre 17h30 et 19h30 dans le sens Labège -> Toulouse.

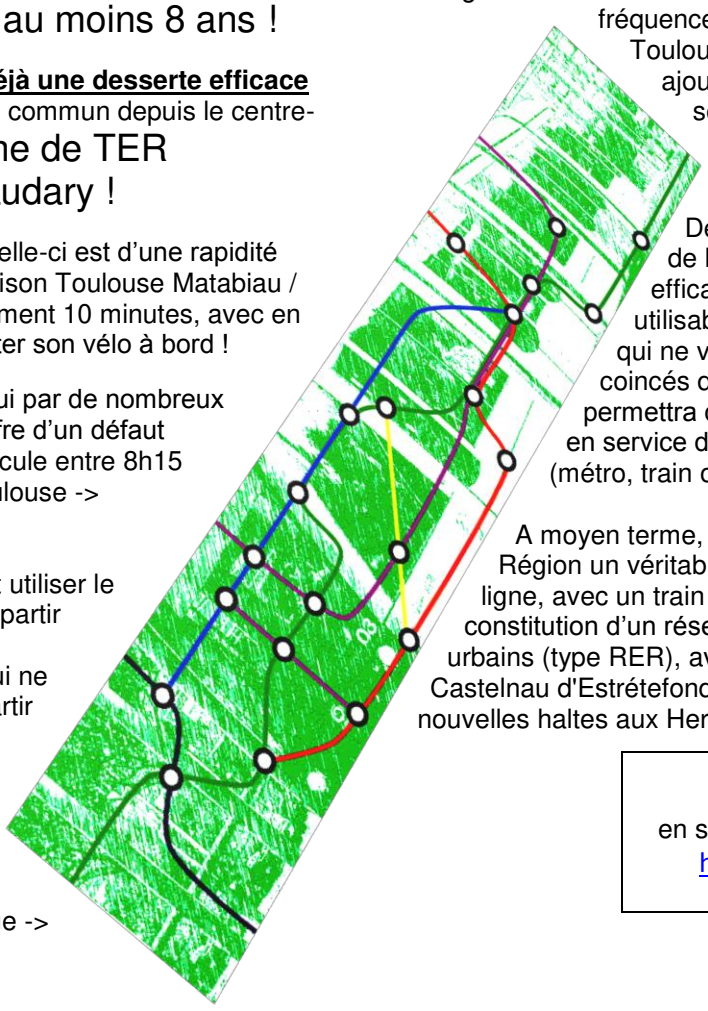

Nous demandons donc à la SNCF et à la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées d'augmenter la fréquence de la ligne Toulouse/Labège Innopole en ajoutant 2 trains le matin dans le sens Toulouse -> Labège Innopole, avec un départ à 8h45 et un autre à 9h15.

De cette manière, la desserte de Labège sera bien plus efficace immédiatement, utilisable par de nombreux salariés qui ne veulent plus se retrouver coincés dans les bouchons, et permettra de patienter jusqu'à la mise en service d'une liaison plus performante (métro, train ou tram).

A moyen terme, nous demandons à la Région un véritable cadencement de cette ligne, avec un train toutes les 15 minutes et la constitution d'un réseau Toulousain de trains urbains (type RER), avec par exemple une liaison Castelnau d'Estrétefonds - Escalquens et de nouvelles haltes aux Herbettes et à Malepère.

Soutenez notre demande en signant la pétition en ligne ici : http://tinyurl.com/ter-labege

Nous écrire …. **ATMP,36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse** ou midipyrenees@amisdelaterre.org
Nous téléphoner…: **07 81 90 49 93** S'informer …… http://amisdelaterremp.free.fr/ et www.amisdelaterre.org

Coup de gueule

par Dominique Gilbon, dans la Nuit Debout

Bien que la la Loi du 2 mars 1982 (34 ans déjà) ait prévu le développement de la **participation des citoyens à la vie politique locale**, ce n'est que 10 ans après, par la Loi du 6 février 1992, que ce principe sera enfin adopté...il faudra quand même attendre encore 10 ans pour que la Loi « Démocratie et Proximité » du 27 février 2002 crée les CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) qui rendent obligatoire la participation des citoyens à certaines décisions politiques locales.

Mais c'est assurément avec la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et les textes subséquents qu'un cap décisif a été franchi. Elle a ainsi créé de nouveaux droits comme le droit de pétition (art. 72-1, al. 1er de la constitution),a introduit en droit français le référendum décisionnel à tous les niveaux de collectivités territoriales (art. 72-1, al.2 de la constitution) et a prévu des mécanismes de consultation des électeurs, soit pour solliciter leur avis dans l'hypothèse de création d'une collectivité territoriale à statut particulier (art. 72-1, al. 3 de la constitution), soit pour recueillir leur consentement avant un changement de statut pour les collectivités situées outre-mer (art. 72-4 de la constitution). Si l'administration des collectivités relève de leurs organes, qui tirent leur légitimité de leur élection au suffrage universel, les citoyens peuvent néanmoins y être associés par les trois dispositifs suivants :

- Référendum local
- Consultation pour avis des électeurs
- Conseils de quartier

Mais quels élus, quelles collectivités locales se sont vraiment chargés d'animer la société civile dans ce sens ou d'inciter les associations pour qu'elles participent?

****

En Tunisie

Le prix Nobel de la Paix a récompensé en Tunisie une démarche de démocratisation exemplaire dans un pays du Maghreb. C'est loin d'être suffisant pour lui garantir un avenir radieux, mais c'est remarquable et ça mérite d'être souligné.

C'est donc dans ce pays que j'apprends que notre demande de participation à la CCSPL (Commission Consultative de Services Publics Locaux) a été rejetée par le Sicoval !

Peut-être allez-vous penser que la banalité de ce rejet est sans proportion avec la situation en Tunisie et que ça ne justifie vraiment pas ce coup de sang de ma part.

Vous avez peut-être raison?….Mais en fait, nous allions en Tunisie un peu à l'aventure pour voir du pays, de nouveaux horizons et nous changer les idées qui noircissent sur le sol européen….. Nous y allions aussi pour nous rendre compte de la situation sociale, économique et politique, 5 ans après la révolution, 1 an après le "Forum Social" à Tunis.

Et puis il y avait cette histoire de gestion calamiteuse des déchets sur l'île de Djerba et je voulais m'en faire une idée suite à un article de "Bastamag" reçu des Amis de la Terre : http://www.bastamag.net/Speculation-sur-les-dechets-la-face-cachee-du-tourisme-de-masse

La Tunisie est un très beau pays. L'accueil y est un principe quasi sacré et à aucun moment nous ne nous sommes sentis en danger. La parole libérée par la Révolution donne au moins la possibilité d'échanger en toute simplicité avec les habitants.

Tout est loin d'être rose, nous l'avons bien senti. Il faut absolument briser l'isolement dans lequel Daech et les terroristes veulent enfermer ce pays et aller à la rencontre de ce peuple qui nous est si proche….

Voici en deux mots ce que nous avons perçu de la situation en Tunisie : des citoyens en proie à une profonde désillusion politique, si peu de temps après cet enthousiasme très fort pour une démocratie nouvelle dans l'euphorie de la Révolution, au point que certains, malheureusement, la remettent en question aujourd'hui….Un pays en crise politique, économique et sociale sévère où un état d'urgence grave se justifie, plus que chez nous, à cause d'un terrorisme latent et où les troubles sociaux internes ont même motivé un " couvre feu",…. C'est un pays qui voit monter à sa frontière libyenne, une guerre imminente provoquée par les États occidentaux,...un pays qui, en plus de ses difficultés à faire face à la crise, voit avec anxiété arriver les réfugiés d'un pays frère chassés par cette guerre, un pays qui comptait beaucoup trop sur un tourisme qui s'effiloche depuis la révolution et qui est complètement absent depuis les attentats du Bardo et de Sousse…Je pourrais continuer mais j'arrête là le tableau, inutile d'en ajouter, vous en savez autant que moi par la presse …

Retour à la CSPL du SICOVAL

Dans ce contexte vous pensez bien que la CCSPL du Sicoval semble une broutille qui ne vaut pas le coup qu'on s'y arrête !!!

C'est vrai…et pourtant ! dans les rencontres, dans les échanges avec des militants de tous poils, j'avais le sentiment qu'en France, nous tenions le bon bout et qu'avec l'élan des associations, rien désormais ne pourrait empêcher la société civile d'avancer vers une citoyenneté nouvelle.

....Candidement, je croyais que cette montée démocratique était en marche et que par des propositions concrètes, la pratique du contrôle citoyen, les expériences pilotes, encouragées par la toute nouvelle LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ….tout cela, sans s'ériger en exemple, pourrait inspirer le peuple tunisien. Car, après avoir chassé son dictateur, le pays, quelque peu désemparé, se retrouve livré à lui même et la société civile doit se mobiliser pour contrer des politiciens parfois maffieux et se libérer d'un intégrisme religieux omniprésent et sournois …

Chez nous, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 "Démocratie et proximité" a rendu obligatoire la création et la consultation de Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL). C'étaient les premières marches d'une progression proposée aux citoyens vers une démocratie de consultation, de concertation, de partage des décisions.

14 ans déjà... que l'esprit de cette loi, au delà de la lettre, aurait dû inciter les élus qui y croient (s'il y en a) à profiter de cette opportunité pour mettre en route cette démocratie participative dont ils se gargarisent…

14 ans déjà qu'il aurait fallu, en employant des moyens nouveaux (qui ne sont pas toujours financiers... ou si peu) comme la sociocratie et, d'une manière plus générale, la communication non-violente, on aurait pu réanimer un débat politique positif et créatif….

Au bout de ces 14 ans…. on devrait maintenant pouvoir faire le bilan du fonctionnement de ces commissions ?

La Tunisie n'a pas notre passé (malheureusement? heureusement?) et les associations ont beaucoup de mal à transformer leurs mouvements réactifs en propositions constructives. Pourtant les tunisiens sont bien conscients que rien ne pourra vraiment changer sans la mobilisation des citoyens…Les militants qui restent malgré tout optimismes, pensent qu'il faut résolument s'engager dans l'animation de la société civile en lui reconnaissant la « dignité » qu'elle réclame.

Dans le berceau des Indignés

Puisque nous sommes le berceau des "Indignés", certains auraient souhaité voir émerger un mouvement "Podemos" à la Française. Je ne spéculerai pas sur le résultat électoral qu'aurait pu obtenir un tel courant dans notre région. Et ce n'est pas les résultats en Espagne ni en Grèce qui me font rêver. Ces mouvements surfent trop sur le seul désarroi des électeurs qui, quoi qu'on en dise, ne me semblent pas encore prêts à s'organiser en cellules résistantes, ni prêts à payer le prix d'une inévitable révolution écologique, économique et sociale basée sur la décroissance et la frugalité volontaire.

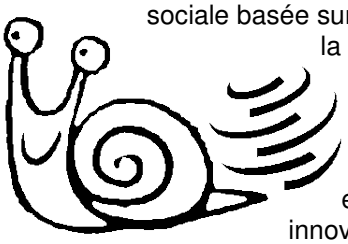

Alternatiba l'a encore démontré, les associations, en francs-tireurs, innovent dans la plupart des domaines de la vie courante : la nourriture, le logement, les déplacements, le travail, etc. Et tout cela sans attendre, plus qu'il ne faut, d'aide ou de reconnaissance des pouvoirs publics. Et pourtant les associations seraient en droit d'attendre des politiques une véritable mobilisation pour que dans le respect de la loi, ils fassent progresser une démocratie participative. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'on peut voir là une des raisons de la montée d'un populisme inquiétant, mais je le pense profondément.

Cela fait plusieurs années que nous nous interrogeons, au sein des Amis de la Terre, sur l'intérêt de continuer à passer du temps au sein d'organismes préfectoraux dans lesquels notre voix pèse peu et où notre présence cautionne la démocratie du rouleau compresseur de l'État qui avec la complicité de décideurs locaux, sans débat démocratique, impose des Sivens...Notre Dame des Landes.. LGV ... EPR… etc. etc.

Je pensais que notre travail, l'expertise que nous avons acquis depuis des années, nos alertes et nos préconisations partagées maintenant par le plus grand nombre ...tout cela était une caution de notre sérieux. Dans bien des domaines : l'agriculture, les pollutions multiples, les déchets, les dangers des manipulations diverses dans la chimie et la biologie, le dérèglement climatique, etc., nos analyses sont maintenant prises en compte. Je pensais que nous pouvions servir au débat démocratique et sociétal de nos collectivités en mal de légitimité locale. Je pensais que nous pourrions servir à rétablir ce lien social qui s'effiloche dans nos quartiers, dans nos villages…

La loi« Démocratie et proximité », le Grenelle de l'environnement (finalement…!!), la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, tous ces dispositifs ouvrent des possibles vertueux que les pouvoirs publics locaux traînent à mettre en œuvre...En ont-ils seulement envie ?

Finalement, cette position frileuse du Sicoval n'est pas isolée : en y regardant de près, on constate que bien des collectivités sont à la traîne des préconisations légales, en particulier à propos des déchets…
Ce voyage en Tunisie a galvanisé ma détermination à faire avancer, par tous les moyens - non violents bien sûr-, avec tous les acteurs même les plus modestes, les conditions d'un débat démocratique, d'un contrôle citoyen dans nos instances politiques locales.

A nous tous aussi d'imposer aux décideurs de respecter la loi, d'exiger qu'ils se prononcent honnêtement sur leur volonté de donner aux citoyens les moyens de participer à la politique des Services Publics Locaux, à la vie politique en général dans leur quartier.
C'est alors et dans cette mesure, qui est bien peu de chose, vous avez raison, au regard des problèmes de la société tunisienne, que je pourrais dire à mes amis tunisiens que ce que nous faisons, ils peuvent le faire aussi et les aider pour cela ! Mais si nous ne faisons rien...comment ne pas comprendre qu'ils se découragent... eux : 5 ans après leur révolution ...nous : 14 ans après cette petite avancée de la Loi.

à suivre et à poursuivre (…)

****

Les semences paysannes

Conférence Débat avec Xavier Dumont, biologiste moléculaire et apiculteur.

C'est un geste simple, répété depuis des millénaires par les paysans : ressemer. Ressemer des semences aussi diversifiées qu'il existe de paysans et de terroirs. Aujourd'hui sous couvert de productivité, l'industrie agro-alimentaire encourage les paysans à utiliser des semences homogénéisées (lignée pures, hybrides ou génétiquement modifiées) qui ne donneront le meilleur d'elles même qu'un court instant et qu'il faudra soigner à coup de pesticides ou autres herbicides. La biodiversité cultivée s'amenuise. Mais face à la fuite en avant que l'industrie agro-alimentaire tente d'imposer, la résistance s'organise…

En introduction, projection du film court : «Quand un maraîcher raconte une salade et déshabille un oignon » (réalisé par un membre du collectif des semeurs du Lodevois-Larzac).

Mercredi 25 mai 2016 à 20h30
salle Léonce Castelbou (métro Arnaud Bernard)

TAFTA et TiTiP vont en bateau, démocratie tombe à l'eau…

TAFTA, TTIP,CETA, TiSA, APE, les accords de libre-échange et de déréglementation menacent
notre vie quotidienne
nos libertés
les politiques de protection environnementale.

Une histoire taftaïenne par Xavier Dumont

Des négociations menées en secret … sauf pour les lobbies industriels et financiers

Seuls les parlementaires européens de la commission du commerce et les présidents des commissions parlementaires peuvent consulter les documents de négociation de TAFTA … dans un local sécurisé (et jusqu'en septembre dernier sans même pouvoir prendre de notes)
Pendant la période de préparation du mandat de négociation de TAFTA, la Commission européenne a consulté 130 organisations de la « société civile », soit
– 119 organisations de l'industrie, des services et de la finance
– 11 organisations de citoyens

Pourquoi tant de discrétion ?

L'hydre a plusieurs noms :Trans Atlantic Free Trade Agreement (TAFTA) en anglais ou Accord commercial de Partenariat Transatlantique (APT) entre les Etats-Unis et l'Union Européenne ou **partenariat transatlantique de commerce et d'investissement** (PTCI) ; *TTIP* en anglais est négocié dans le plus grand secret et pour cause :
en instaurant des tribunaux d'arbitrage privés à compétence supranationale pour trancher les litiges entre entreprises multinationales et états, le traité prévoit que les législations de ces deux grands blocs se soumettront aux normes de libre-échange concoctées par leurs transnationales sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant, pouvant aller jusqu'à devoir des dommages et intérêts allant de plusieurs millions à plusieurs milliards d'euros au bénéfice des multinationales déclarant être lésées. Le Tafta amènerait donc les démocraties à se plier au bon vouloir des multinationales et des banques.

TAFTA : UN RISQUE POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Démocratie en DANGER

« L'Accord prévoira la libéralisation réciproque du commerce des biens et des services ainsi que des règles sur les questions en rapport avec le commerce, avec le haut niveau d'ambition d'aller au-delà des engagements actuels de l'OMC. » (Art.3 du mandat TAFTA).
« Les obligations de l'Accord engageront tous les niveaux de gouvernement. » (Art.4 du mandat TAFTA)
Si le TAFTA était signé, les Etats européens pourraient se voir condamnés à des indemnités énormes s'ils persistaient à refuser la viande aux hormones, les poulets chlorés, l'exploitation des gaz de schiste, les OGM, ou simplement un conseil municipal s'il décidait de n'acheter que des produits bio et locaux pour la cantine de l'école ou à donner la priorité au service public.

A l'instar des traités de libre-échange déjà conclus, TAFTA exercerait sa logique ultra libérale contre l'intérêt général, contre les politiques sociales ou environnementales décidées par les peuples et votées par leurs représentants. Les Etats seraient donc pieds et poings liés par ce traité et la démocratie réduite à peau de chagrin.

De plus le TAFTA prétend aussi légiférer sur tout ce qui concerne le monde de la finance en donnant la part du lion à un ultralibéralisme de plus en plus débridé.
S'il était signé, plus aucune régulation possible des marchés financiers: impossibilité de séparer les métiers bancaires, de réguler les volumes, la nature ou l'origine des placements à risques, de mettre en place des taxes sur les transactions boursières comme la taxe Tobin ou de réguler les flux financiers, etc.

Nivellement des réglementations et normes

Sont considérées comme des « barrières non-tarifaires » aux échanges : les législations, réglementations et normes techniques, sanitaires, environnementales et sociales, lorsqu'elles sont différentes des deux côtés de l'Atlantique
Il s'agit de les éliminer par harmonisation (ce qui est pratiquement impossible) ou par reconnaissance mutuelle (c'est-à-dire en postulant qu'elles se valent…)

Des états acculés au paiement de sommes astronomiques

Depuis les années 70, de nombreux autres accords (plus de trois mille !) ont été conclus sur les mêmes principes. Le mécanisme de règlement des différends Investisseurs-États est présent dans de nombreux accords bilatéraux.
568 plaintes déposées fin 2013.
En 2012 déjà, dans les procédures en cours, les demandes de dommages et intérêts dépassaient les 14 milliards de dollars >>>>>>>>>>
Avec le TAFTA ces exemples se généraliseront et affaibliront tous les états signataires en institutionnalisant l'arbitrage investisseur-État.

Etats et peuples ligotés

Il est prévu dans le TAFTA qu'il soit pratiquement impossible à un pays signataire de sortir de ces accords sans risquer de très lourdes sanctions économiques. De plus, ces traités ne peuvent être modifiés qu'à l'unanimité ce qui leur confèrent un statut de non retour préjudiciable à tout changement de politique dans les pays signataires.

Le monde selon TAFTA :

- **Veolia (France)** contre la fixation d'un salaire minimum par le **gouvernement égyptien**
- **Vattenfalls (Suède)** contre la décision du gouvernement allemand de sortir du nucléaire et contre la réglementation du Land de Hambourg sur les rejets polluants dans l'Elbe
- **Lone Pine (Canada -États-Unis)** contre la décision du **gouvernement du Québec** d'imposer un moratoire sur l'extraction des gaz de schiste
- **Philip Morris (USA)** contre les réglementations des gouvernements **d'Australie** et **d'Uruguay** sur l'étiquetage des paquets de cigarettes
- **Le Mexique** a dû donner une compensation de 77 millions de dollars en 2009 au **géant américain du sucre Cargill** pour avoir créer une taxe sur les boissons contenant le substitut de sucre *« glucose-fructose »* dont Cargill détenait le brevet.
- **L'Europe** a dû verser des pénalités de plusieurs centaines de millions d'euros pour son refus des OGM.

Vous informer en détails en lisant le texte de l' UE sur le TAFTA ici
http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1248&serie=866&langId=fr

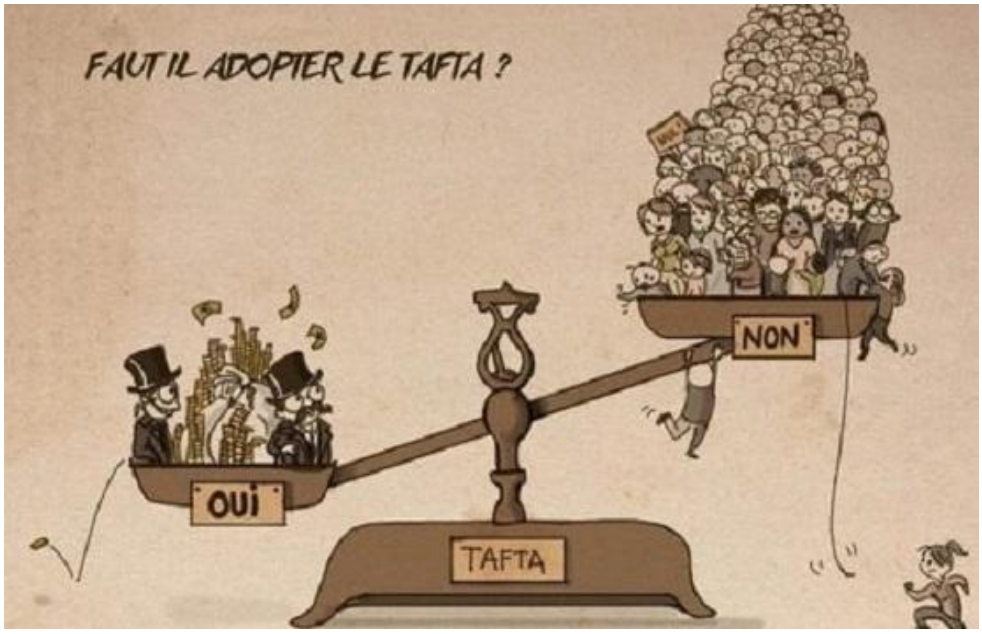

Rejoignez la résistance !

1/ Rejoindre le Collectif français STOP TAFTA
https://www.collectifstoptafta.org/

2/ Signer et faites signer la pétition européenne contre le Tafta (déjà plus de 3 400 000 signatures !)
https://stop-ttip.org/fr/signer/?noredirect=fr_FR

3/ De nombreuses collectivités, en tout plus de 1500 dans toute l'Europe, se sont déclarées hors Tafta et Ceta. A vous de convaincre vos élus de tous échelons d'en faire de même.

TERRE DE RIVIÈRE
OU
COMMENT LES AMAP DU TARN S'ENGAGENT POUR L'ACHAT COLLECTIF DE TERRES AGRICOLES AFIN DE PERMETTRE À UN JEUNE MARAÎCHER DE S'INSTALLER EN AGROÉCOLOGIE.

par Ariane ROSENEAU

L'accès à la terre pour de jeunes paysans non issus du milieu agricole est une difficulté majeure, car le monde professionnel agricole n'accueille pas assez les candidats à l'installation hors cadre familial pour leur permettre d'accéder au foncier pour devenir des agriculteurs à part entière.

C'est pour empêcher de se renouveler cette histoire que les AMAP du Tarn se sont mobilisées et ont réussi à modifier la trajectoire d'un petit bout de terre préempté par la SAFER locale (SAFALT Société d'Aménagement Foncier Aveyron, Lot, Tarn).

Pour cela, le réseau des AMAP du Tarn a créé l'association Terre de Rivières et il organise l'achat collectif d'une parcelle de 3 ha sur la commune de Rivières dans le Tarn.

Cela n'aurait pas pu se faire sans l'aide de partenaires tels que Terre de Liens Midi Pyrénées ou encore des collectivités territoriales comme la mairie de Rivières et la Communauté de communes de Tarn et Dadou, ainsi que les structures professionnelles de l'agriculture comme l'ADEAR du Tarn ou «l'Essor maraîcher», espace-test agricole, au Mas de Rest, près de Gaillac, qui forme des maraîchers bio sur une durée de 1 à 3 ans.

C'est d'ailleurs au sein de cette dernière structure que tout naturellement un maraîcher s'est porté candidat pour mettre en œuvre son projet d'installation.

A travers cette expérience riche d'enseignement sur le travail de coordination entre institutions différentes, d'acquisition de méthodes de réflexion et de mise en œuvre du projet, et sur les rencontres humaines, nous espérons semer de nouvelles graines pour d'autres opérations similaires d'achat collectif de terres.

Vous pouvez participer à cette aventure et la faire aboutir en adhérant à notre association Terre de Rivières et/ou en faisant un don pour acquérir cette parcelle qui n'attend que son maraîcher pour la faire fructifier et alimenter de nouvelles AMAP !

terre de Rivières
achat collectif de terres agricoles

http://www.terrederivieres.fr/

L'abeille, une lanceuse d'alerte

par Thierry SCHLUMPF

Les insecticides néonicotinoïdes

La France est un des pays les plus touchés par le *syndrome d'effondrement des colonies* : depuis 1995, 30 à 40% des abeilles domestiques y meurent chaque année (avec des pointes à 60% dans certaines zones du Sud Ouest), contre 5% auparavant. La production de miel a chuté de moitié en 20 ans : la France n'est plus autosuffisante. Des espèces d'abeilles sauvages sont menacées d'extinction. D'après un économiste, le service rendu à la planète par la pollinisation, assurée à 80% par les abeilles, vaut 153 milliards d'euros (étude CNRS / INRA, 2005).

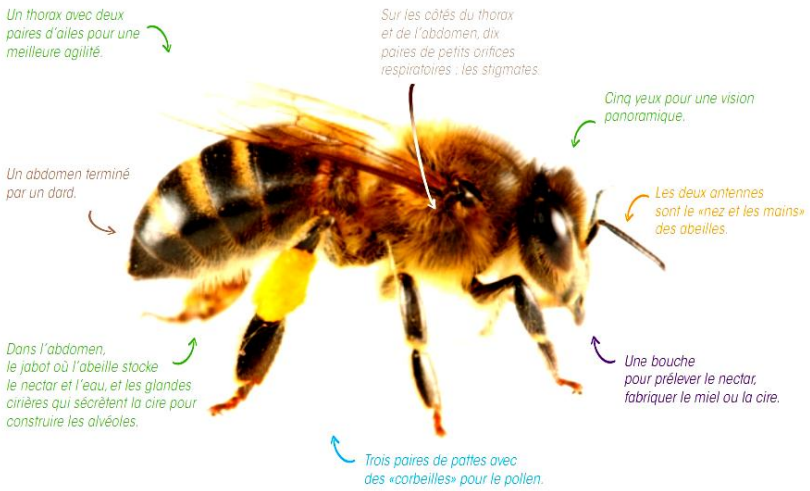

Le « *Plan National d'Actions France Terre de Pollinisateurs* », lancé en 2016 par le Ministère de l'Écologie, prend acte du déclin « incontestable » des pollinisateurs, l'attribuant à « l'activité humaine dans son ensemble (…) intensification de l'agriculture et de l'urbanisation, fragmentation des paysages, biocides, changement climatique »... mais ira-t-il au delà de déclarations d'intentions ? Nous l'espérons vivement.

Alors que

- Rachel Carson a publié en 1962 son ouvrage fondamental « *Printemps silencieux* »,
- le DDT a été interdit en 1972,

les insecticides néonicotinoïdes, de 5 000 à 10.000 fois plus létaux que les insecticides précédents, sont massivement utilisés dans le monde entier, commercialisés par les multinationales bien connues des lecteurs de *La Feuille Verte :* Bayer, Syngenta, BASF, Monsanto...

Ces néonicotinoïdes ont une structure moléculaire stable qui les rend rémanents : ils polluent durablement l'eau, l'air et le sol. La preuve scientifique de leur responsabilité dans la mort des pollinisateurs est faite et de leur effet neurotoxique et cancérigène pour les hommes… pourtant ils peuvent être épandus ou imprégner les semences par enrobage : le traitement est appliqué par principe, sans attendre une attaque de ravageurs ! L'Allemagne et l'Autriche les ont interdits...

Mercure de Minamata, amiante, diesel ; la liste des poisons déversés par l'industrie chimique et des mensonges qui l'accompagnent est longue, mais dans le champ *santé et environnement* les leçons ne servent guère : les conflits d'intérêt règnent, faisant fi de l'éthique la plus élémentaire.

Pour nous, il est clair que la santé de l'abeille est un révélateur des dysfonctionnements d'une économie qui ne repose que sur les profits financiers et sur la fuite en avant techno-scientiste, oublieuse de la protection des populations.

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme »

Le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées, créé en 1955, a donc été amené à élargir sa mission historique (service aux adhérents, organisation de formations) à celle de plaideur et militant pour la défense des abeilles.

Nous assumons le rôle, chronophage, d'interlocuteur des pouvoirs publics, ce qui suppose de solliciter, puis de rencontrer un à un nos représentants, maires, conseillers régionaux, sénateurs, députés, pour les informer et les rappeler à leurs responsabilités de protection des populations. Nos moyens sont dérisoires par rapport à ceux des lobbies de l'agrochimie, mais nous obtenons des renversements de vote….

L'interdiction des néonicotinoïdes, à compter de septembre 2018 - il faut bien écouler les stocks ! - a été certes obtenue en première lecture, mais elle reste fragile. Votée à l'Assemblée à deux voix près (quelle considération pour l'intérêt général !), elle repart mi-mai au Sénat. Un parcours législatif que nous suivons de très près ; nous reprendrons nos arguments auprès de chacun(e) des sénateurs et sénatrices de la grande Région MPLR.

Il faut parfois aller en justice, comme le montre l'exemple des épandages aériens. En juillet 2015, la juridiction administrative toulousaine a annulé à la demande de plusieurs associations l'arrêté du 5 juillet 2012 autorisant une dérogation saisonnière à l'interdiction d'épandage aérien sur les cultures de maïs grain, semences et pop-corn. Les Apiculteurs Midi-Pyrénées, FNE, le collectif Anti-Ogm 31, Nature Comminges, s'étaient mobilisés pour dénoncer ces dérogations aux graves conséquences sanitaires et environnementales. La préfecture s'est vue condamnée à verser 1000€…qui ne couvrent pas les frais juridiques engagés. La morale, c'est l'impératif d'une vigilance constante, une grande implication pour contrer les forces destructrices des intérêts privés.

Alors, comme toute structure engagée, nous persistons à organiser réunions publiques, projection-débats, sensibilisation dans les écoles. A la demande de collectivités locales, de comités d'entreprise, nous installons des ruches en ville, où les abeilles sont paradoxalement moins exposées aux pesticides que dans nombreux recoins du Lauragais.

L'abeille nous alerte aussi sur la face obscure de la mondialisation : le redoutable frelon asiatique est arrivé de Shanghai à Bordeaux en 2004, dans un container de poteries à bas prix.

Pour soutenir la cause de l'abeille, le Syndicat propose une formule de parrainage de ruches dans son rucher-école, qui permet de sensibiliser famille, amis, enfants par un accueil sur le terrain... et d'obtenir en fin d'été une production de miel personnalisée !

Renseignements ici :
http://www.apiculteurs-midi-pyrenees.fr ou

05.62.87.54.89

Prochaine réunion publique mensuelle du Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées

*dernières informations sur le parcours législatif de l'interdiction des néonicotinoïdes,
*les actualités apicoles
*le cerveau de l'Abeille, avec le Pr. Martin Giurfa (CNRS).

Mercredi 1er juin à 20H30
à la Mairie Annexe de Saint-Martin-du-Touch (bus 64)

Entrée gratuite

Assemblée Générale DES AMIS DE LA TERRE le 9 avril 2016

20 à 25 personnes présentes tout au long de la journée.

1/ De nombreuses actions au cours de l'année rappelées par Daniel ROUSSÉE

Sénéchal Toulouse	Golfech a 25 ans : On ferme ! Marc St Aroman et André Crouzet
GOLFECH	Rassemblement devant la centrale : On ferme !
au Bijou à Toulouse	Annie Thébaud-Mony "La Science Asservie"
Juin-juillet 2015	"Feuille Verte" n°242
Sénéchal Toulouse (ALTERNATIBA)	"Quand la Garonne aura soif" de Thierry GENTET
ALTERNATIBA Toulouse	Stand dans le Village Associatif "Climat, Energie, Eau, Biodiversité"
du Sénéchal Toulouse	Table ronde "Quel avenir pour le train dans notre région ?"
salle Castelbou	Projection-débat "l'Abeille initiatique"
du Sénéchal Toulouse	Jean Jacques DELFOUR 'La Société nucléaire"
Léonce Castelbou Toulouse	"Le Nucléaire ne sauvera pas le Climat" débat à partir du film : "Un Climat d'Espoir" animé par Marc st AROMAN et Hubert CROS
novembre 2015 / janvier 2016	"Feuille Verte" n°243
San Subra Toulouse	AG constitutive de l'AUTATE (Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs)
Toulouse / COP 21	Appel à la Manif interdite COP 21 et cortège anti-nucléaire
Toulouse / COP 21	Chaîne Humaine, aux allées jules Guesde, le ruban rouge et déclaration à la préfecture
Sénéchal Toulouse	Roland DESBORDES (CRIIRAD) Catastrophes nucléaires : passé, présent, à venir ?
CASC Toulouse	STAGE sur la Radioactivité (Roland DESBORDES)
Sénéchal Toulouse	« L'Intérêt général & moi" (film et débat)
mars-avril 2016	"Feuille Verte" n°244
Sénéchal Toulouse	5 ans de "Fukushima", résilience ou résignation ? par Rémi Scoccimarro, Géographe

2/ Bilan financier par Elsa BOUDY

Les comptes des AMIS DE LA TERRE sont en bonne forme. Notre association a pu sponsoriser divers projets ayant trait à l'environnement (soutien à l'édition de films ou livres) ou a pu payer des actions d'urgence (telles que procédures auprès des tribunaux, en particulier LMSE).

Il ressort que notre solde est négatif de -2448,46€.

On peut noter une baisse importante des cotisations et dons (environ 450€ par rapport à l'année dernière) compensée par :

- une baisse des frais postaux (800 €, envoi de 4 FV au lieu de 5 et achat d'un stock de timbres fin 2013)
- une baisse des frais liés au local suite au déménagement du siège fin 2013 2100€
- un solde global du budget événements négatif de -802 €, contre -2190 € en 2013
- les remboursements exceptionnels reçus en 2014 :
  * 500 € pour dernière partie du radiamètre par Stop Golfech acheté en 2011 pour le Japon,
  *500 € de EELV pour sa participation (aux représentations de "L'impossible procès" en avril 2013.
  *1500 € d'indemnités dans le procès Golfech en 2013

Les dépenses notables ont été pour des actions Énergie Partagée, un prêt à Terre de Liens Midi-Pyrénées, des frais d'avocat, des cotisations de soutien ainsi que des dons.

Vous pouvez consulter le bilan complet sur notre site internet.

3/ Et Aussi !

COP 21 : le 29 Novembre 2015, en plein Etat d'Urgence, une importante manifestation a rassemblé des milliers de participants pour appeler les responsables politiques à des engagements crédibles pour mettre un terme aux atteintes graves contre le climat et menaces contre la survie de l'humanité liées aux activités humaines délétères du mode de vie des pays riches occidentaux : transports, agriculture intensive, gaspillage, pollution de l'eau, de l'air etc.
La manifestation, bon enfant et joyeuse, n'a donné lieu a aucun incident.

Daniel ROUSS**ÉE** a détaillé notre engagement pour **la peupleraie de l'Union**. La forte mobilisation a abouti, après une rencontre avec le Maire, à un consensus : la forêt ne sera pas éliminée en une seule coupe, mais subira des coupes échelonnées en 2 ou 3 étapes sur plusieurs années. Les unionnais ont apprécié l'engagement des Amis de la terre à leur côté, et Hubert s'est proposé pour rédiger un article dans le journal communal « les Unionnais » et rappeler ainsi à nos voisins de banlieue notre existence efficace pour défendre leur environnement.

Comment intéresser les adhérents et les citoyens en général pour qu'ils deviennent « membres actifs » ? C'est en effet une des faiblesses de notre association. Très appréciée, elle est connue et sollicitée, mais peine à faire face avec peu de personnes vraiment engagées pour assurer son rôle auprès des instances diverses, pour organiser certaines actions, suivre des dossiers clefs etc. Cette question devient cruciale. C'est un gros souci ! A méditer...
Un vif échange a eu lieu sur le montant de l'adhésion qui serait «trop chère».
En conclusion, il a été décidé :
l'adhésion individuelle= 33 euros,
l'adhésion couple = 59 euros
et pour les petits budgets = 10 euros
revue (facultative) «la Baleine» = 7 euros
Nous reversons aux Amis de la Terre France 50% par adhésion, mais rien pour les dons qui donnent lieu à réduction fiscale.

Le 9 mars 2016, **interview de Rose par France 5 pour l'émission « l'œil et la main » sur l'après AZF** et notre combat pour la diminution des risques industriels en particulier sur le site de Herakles et sur notre opposition à la loi Bachelot.

La journaliste qui interviewait était sourde et muette ;-)) L'émission sera diffusée en septembre 2016.

Dominique GILBON a rappelé que la Société Civile dont font partie les A.T. n'est guère appréciée par les instances où les décideurs élus parlent de **démocratie participative** en préférant que les citoyens s'en tiennent éloignés. Ainsi Dominique, pour les ATMP, a-t-il été écarté, sans explication, d'un «poste» de lanceur d'alertes et d'idées au SICOVAL.

LES ADHÉSIONS
Michel DARAN relève 219 adhérents au jour de l'AG. MAIS … comme beaucoup de personnes ne renouvellent pas leur adhésion à date fixe, il y a toujours 251 adhérents en les calculant sur 1 an et 6 mois.

ALTERNATIBA : grand succès de cet événement : 35 000 visiteurs ont foulé les allées J. Guesde et le Grand Rond pour s'informer, discuter ou découvrir l'existence de nombreuses associations qui poursuivent le projet ambitieux d'un monde meilleur, respectueux de la vie des citadins de la métropole toulousaine, ainsi que les dangers qui menacent notre région en cas d'accident nucléaire à la centrale de Golfech située à 70 km de la capitale occitane. Une carte très pédagogique dessinant la progression du « nuage » atomique a beaucoup intéressé les visiteurs du stand des Amis de la Terre Midi Pyrénées.

LES SOIRéES AU SéNéCHAL ont été nombreuses et appréciées du public toulousain.
En particulier, soirée mémorable pour la projection du film « L'intérêt général et moi » qui a rassemblé 250 personnes. Occasion, notamment, de mettre en lumière les divers «Grands Projets Inutiles et Imposés» et les «intérêts particuliers» qu'ils servent grâce au zèle d'élus privilégiant les solutions du passé et incapables d'appréhender les enjeux environnementaux actuels. Inquiétant !!

La FEUILLE VERTE : son nouveau style est apprécié par nos adhérents et ils l'ont fait savoir.

4/ Et encore… le suivi des Risques Industriels

Rose FRAYSSINET a représenté les ATMP aux groupes de travail où nous sommes nommés par le préfet. La CSS (Commissions de Suivi de Site) du site SEVESO seuil haut de la société **Safran - Hérakles** (ex SNPE) s'est réuni 6 fois :

- pour préparer la signalisation de danger autour du site Herakles, participer à un « exercice PPI» simulant un accident toxique, et analyser les retours d'expérience de cet exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention), dans le cadre de la mise à jour du PPI examen de l'information préventive des populations et en limites de la zone de risques.
- et pour une information sur le PPI Herakles aux riverains du site Oncopole et Hôpital Marchant, Pierre Fabre et autres laboratoires, qui ont ainsi pris conscience des risques !

La CSS de **Lacroix Artifices à Sainte-Foy-de-Peyrolières** s'est réunie le 8 octobre pour suivre les activités du site. Nous avons encore beaucoup insisté pour réduire les risques par la diminution des stockages.

MAIS le SPPPI (Secrétariat Permanent pour les problèmes Industriels), groupe de travail plus ouvert, ne s'est pas réuni depuis janvier 2015. Obstruction du Préfet ? De l'Etat ? Le Président SAVALL en a démissionné pour protester.

5/ et Le Conseil d'Administration NOUVEAU est arrivé !

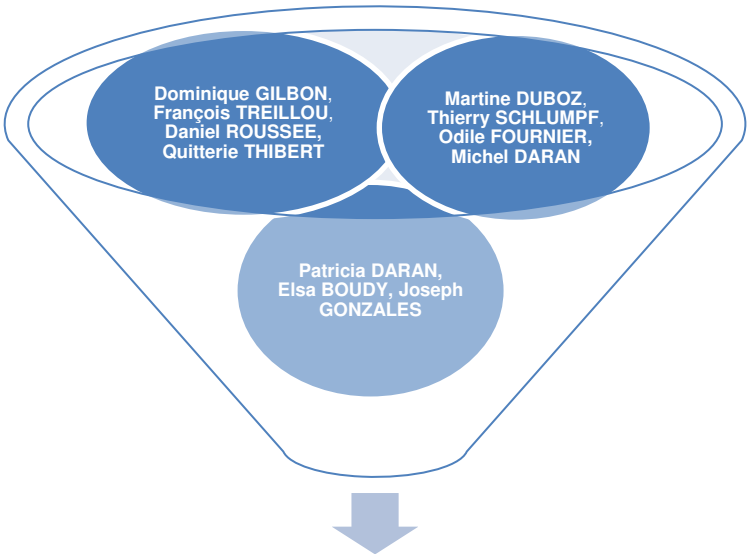

Ce numéro de la FV est composé et tiré avant la première séance du CA, du 3 mai, où sera élu le bureau. Sa composition vous sera communiquée ultérieurement par la FV n°246 et sur le site des ATMP.

NOTA BENE !

- LES SEMENCES PAYSANNES, C'EST LE 25 MAI (ANNONCE EN PAGE 4)
- LES ABEILLES, C'EST LE 1ER JUIN (ANNONCE EN PAGE 9)

****

LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS !

Bulletin d'adhésion à retourner à

Amis de la Terre de Midi-Pyrénées, 36 rue Bernard Mulé 31400 Toulouse.

……

Cotisation (*)

Souhaitable pour une personne : 33 € ☐

un couple : 59 € ☐

Petit budget : 10 € ou un peu plus ☐

Abonnement au journal des Amis de la Terre France *La Baleine* 7 € ☐

Dons (*) ……€ ☐

(*) à 66 % déductible des impôts

Montant total versé : .....

Mode de paiement : □ Chèque (à l'ordre des ATMP) ☐ Espèces ☐ Virement

Date : ……/……/……

Nom: ……Prénom :……

Pour une adhésion couple, nom et prénom du conjoint :

……

Adresse : ……

……

Tél : ……

E-mail (en majuscules) ……

Mes centres d'intérêt : Agriculture, Air, Arbres-Forêt, Biodiversité naturelle et cultivée, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Énergie, Habitat bioclimatique, Nano-Technologies, Nucléaire, Pollution électromagnétique, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme

Ou

Autres ……

……

……

Compétences :

……

Les Amis de la Terre

La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi Pyrénées Directeur de publication : Daniel Roussée/ Mise page, relecture, synthèse : Monique Hervet
Nouvel ISSN en cours N° 245 mai juin 2016 imprimé par nos soins

Nous écrire …. **ATMP, 36, rue Bernard Mulé, 31400, Toulouse** ou midipyrenees@amisdelaterre.org
Nous téléphoner…: **07 81 90 49 93** S'informer …… http://amisdelaterremp.free.fr/ et www.amisdelaterre.org

Appel à bénévoles pour une meilleure diffusion de notre Feuille Verte

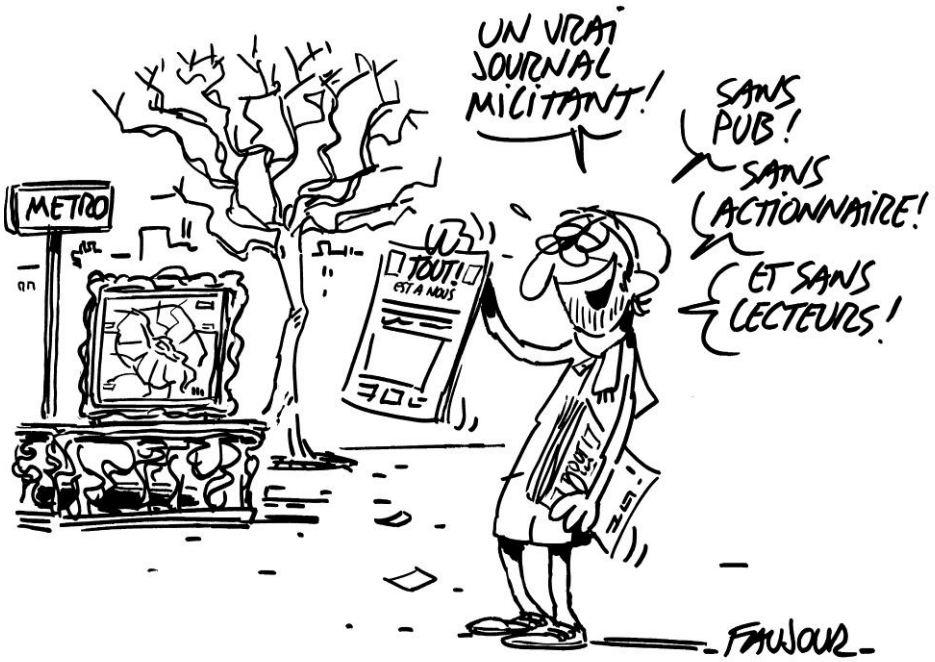

Actuellement, nous la tirons à 700 exemplaires et nous ne sommes pas assez nombreux à la déposer régulièrement dans quelques endroits seulement (commerces, cinéma, lieux culturels, etc.) sur Toulouse et ses environs,
Nous souhaitons en améliorer la diffusion afin d'informer et mobiliser de plus en plus de monde au delà de la métropole toulousaine.

Pour y remédier nous avons besoin de bénévoles à qui nous enverrons autant d'exemplaires que nécessaire à chaque parution.

Si vous souhaitez nous aider à améliorer la diffusion de notre publication au plus grand nombre, il suffit de contacter Elsa à l'adresse distributionfv.atmp@free.fr en précisant votre secteur géographique, les lieux qui vous paraissent opportuns et le nombre d'exemplaires que vous pourrez déposer.

Merci d'avance à tous celles et ceux qui pourront donner un coup de main ou de vélo